

JE VOYAGE À L'ÉTRANGER. VAIS-JE TROUVER L'ÉTIQUETTE DANS LES STATIONS-SERVICE DES PAYS QUE JE TRAVERSE ?

Les nouvelles étiquettes seront déployées dans les 28 États membres de l'Union européenne, les pays de l'EEE (Islande, Liechtenstein et Norvège), ainsi que la Macédoine, la Serbie, la Suisse et la Turquie.

JE PRÉVOIS DE VOYAGER AU ROYAUME-UNI, QU'EN EST-IL DU BREXIT ?

Il appartient au Royaume-Uni de décider de la manière dont les règles de l'UE s'appliqueront après le Brexit, mais les véhicules neufs auront les étiquettes installées sur la chaîne de production, de sorte que les véhicules entrant sur le marché britannique continueront d'avoir les étiquettes.

CONCERNANT LE MAUVAIS RAVITAILLEMENT

Le goulot de remplissage d'un véhicule à essence est délibérément plus petit que l'embout du pistolet d'une pompe diesel. Bien que cela aide à empêcher les clients de mettre du diesel dans un véhicule à essence, il est toujours possible pour un client de mettre accidentellement de l'essence dans un véhicule diesel malgré les étiquettes « Diesel » autour de la trappe/du bouchon à carburant.

Il y va de la responsabilité des clients de remplir leurs véhicules avec le carburant approprié (essence ou diesel). Cette communication ne concerne pas les cas où un client peut accidentellement mettre de l'essence dans son véhicule diesel. Les nouvelles étiquettes et cette communication informent les clients sur la pertinence d'un certain carburant pour une utilisation dans leur véhicule.

Ce document a été préparé par ACEA, ACEM, ECFD, Fuels Europe et UPEI, les organisations représentant les constructeurs européens de véhicules, (deux-roues, voitures, fourgonnettes et poids lourds), le raffinage européen et les secteurs d'approvisionnement en carburant en aval. Les informations contenues dans ce document sont soumises aux lois nationales spécifiques mettant en œuvre la directive 2014/94 / de l'UE dans chaque État membre de l'UE.



European
Automobile
Manufacturers
Association



FuelsEurope
HELPING PRODUCTS FOR OUR EVERYDAY LIFE



GRANDES LIGNES MATÉRIEL D'ÉTIQUETAGE DU CARBURANT - VÉHICULES ROUTIERS POUR LES CONSOMMATEURS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Afin d'aider les consommateurs à choisir le carburant approprié pour leurs véhicules dans toute l'Europe, l'Union européenne a adopté de nouvelles exigences en matière d'étiquetage pour les véhicules neufs et les stations-service. À partir d'octobre 2018, un nouvel ensemble unique et harmonisé d'étiquettes de carburant apparaîtra à travers l'Europe.

Cette étiquette sera placée :

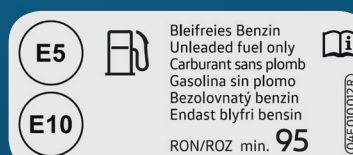
- Sur les véhicules neufs, à proximité immédiate de la trappe / du bouchon à carburant ;
- Dans le manuel d'utilisation du véhicule. Pour certains véhicules neufs, ces informations peuvent également figurer dans le manuel électronique disponible via la console d'info-divertissement embarquée ;
- À toutes les stations de ravitaillement publiques sur l'unité de distribution de carburant et sur la tête de pistolet du distributeur de carburant ;
- Chez les concessionnaires de véhicules.

QUELS VÉHICULES SONT CONCERNÉS PAR CETTE EXIGENCE D'ÉTIQUETAGE ?

En ce qui concerne les véhicules routiers, les étiquettes apparaîtront sur les nouveaux produits :

- Cyclomoteurs, motocycles, tricycles et quadricycles ;

- les véhicules particuliers ;
- Véhicules utilitaires légers ;
- Véhicules utilitaires lourds ;
- Les bus et les autocars.



LES VÉHICULES DE TOUS ÂGES SONT-ILS CONCERNÉS ?

Non. La législation européenne exige que les étiquettes ne concernent que les véhicules neufs mis sur le marché ou immatriculés à partir du 12 octobre 2018.

Les constructeurs automobiles ne recom-

mandent pas d'installer les étiquettes sur les véhicules plus anciens. Veuillez contacter votre revendeur local si vous avez besoin de conseils sur le type de carburant recommandé pour votre véhicule.

QUAND CES ÉTIQUETTES SERONT-ELLES VISIBLES DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE ?

L'étiquette sera apposée sur les véhicules neufs et sur les pompes à carburant de type essence, diesel, hydrogène (H2), gaz naturel comprimé (GNC), gaz naturel liquéfié (GNL) et gaz de pétrole liquéfié (GPL) dans toutes les stations-service de l'Union européenne ; d'une manière

claire et visible pour les consommateurs, à compter du 12 octobre 2018.

Comme il s'agit d'une date de conformité, les constructeurs de véhicules et les exploitants de stations-service commenceront à introduire ces étiquettes au cours d'une période de transition avant cette date.



COMMENT FONCTIONNENT LES ÉTIQUETTES ?

L'étiquette est simplement un outil visuel pour aider les consommateurs à vérifier qu'ils choisissent correctement le carburant approprié pour leur véhicule. Vous

n'aurez qu'à faire correspondre l'étiquette de votre véhicule avec l'étiquette correspondante sur la pompe à carburant.

EST-CE QUE CES ÉTIQUETTES ME CONCERNENT SI MON VÉHICULE EST ÉLECTRIQUE ?

Oui, si vous avez un véhicule hybride électrique (rechargeable ou non). Il faudra encore faire le plein avec le carburant approprié.

Un ensemble similaire d'étiquettes sur le véhicule et sur le point de recharge pour vous guider dans la recharge des batteries du véhicule est en cours de conception et devrait être introduit dans le futur.

À QUOI RESSEMBLENT LES ÉTIQUETTES ?

Il existe des modèles d'étiquettes spécifiques pour les carburants de type essence, les carburants de type diesel et les carburants de type gazeux (par exemple GNC, GNL, GPL et hydrogène):

La forme pour un carburant de type essence est un cercle («E» traduisant la teneur en biocarburant contenu dans l'essence) :



ESSENCE

La forme pour un carburant de type diesel est un carré («B» traduisant la teneur en biocarburant contenu dans le diesel. Le XTL signifie diesel synthétique et indique qu'il n'est pas dérivé du pétrole brut) :



DIESEL



La forme pour un carburant de type gazeux est le diamant :



COMBUSTIBLES GAZEUX

